

---

# PROJET DE SYNTHÈSE

- Cadre de travail organisationnel pour la gestion du risque et de la menace des systèmes de la technologie d'information – une approche orientée vers l'entreprise

Présenté par :

Jean François Normand  
(NORJ26027201)

Superviseur de projet:  
Professeur Kamel Adi

Travail présenté au professeur  
Dr. Michal Iglewski

En réponse aux exigences du cours INF 4173 : Projet Synthèse

Hiver 2007

Version 1.0  
Statut du document: FINALE  
Date de production: 28 janvier, 2007

---

---

## Point de contact

---

Vous pouvez faire parvenir vos commentaires et suggestions à Jean François Normand, étudiant au baccalauréat en informatique de l'université du Québec en Outaouais.

(613) 447-8203 - jeanf.normand@servicecanada.gc.ca

---

## Historique de publication

---

<b>Publication Statut / Numéro de version</b>	<b>Description de la révision</b>	<b>Date du changement</b>
0.1	Ébauche initiale	23 janvier, 2007
1.0	Version Finale	28 janvier, 2007

# 1 Rôles et responsabilités

## 1.1 Étudiant – Jean François Normand

Les étudiants qui réalisent un projet sont évalués tout au long de la session par leur superviseur qui les encadre et qui critique leurs travaux. À la fin du projet, une note finale est établie. Il est de la responsabilité de l'étudiant de générer les documents qui seront utilisés dans l'évaluation du projet.

- Plan de travail 28 janvier, 2007
- Rapport de progrès 5 mars, 2007
- Présentation orale 4 avril, 2007
- Rapport final 20 avril, 2007

Il est de la responsabilité de l'étudiant de respecter l'échéancier de remise des documents.

## 1.2 Superviseur de projet – professeur Kamel Adi

Chaque étudiant ou groupe d'étudiants est encadré par un superviseur, qui soit un professeur du département d'informatique et d'ingénierie ou un chargé de cours. Le rôle du superviseur est de faciliter l'atteinte des objectifs du cours de même que ceux du projet; il agit comme personne-ressource auprès des étudiants, il les conseille et les oriente lors de l'élaboration, de la planification et de la réalisation du projet, notamment en fonction des objectifs à atteindre, de la faisabilité, des coûts et des contraintes spécifiques du projet. Il critique les alternatives ou les solutions proposées et fait bénéficier les étudiants de son expérience, en participant au projet au même titre qu'un responsable de projets dans l'industrie. Il participe également à l'évaluation progressive et finale de chacun des membres de l'équipe de travail selon le cas.

L'évaluation du travail des étudiants est faite par le superviseur à la mi-session et en fin de session. L'évaluation de mi-session est basée sur le plan de travail déposé au début du projet, la contribution et le suivi des étudiants aux rencontres hebdomadaires, de même que sur la qualité du rapport de progrès. La contribution de chaque étudiant à l'avancement du projet doit être évaluée séparément. À cette fin un formulaire d'évaluation est proposé. Cette évaluation permet à l'étudiant de décider de continuer ou d'abandonner le cours.

L'évaluation de fin de session tient compte des rencontres hebdomadaires, du travail réalisé, de l'atteinte des objectifs fixés en début de session et/ou révisés en cours de session et du rapport final.

### 1.3 Coordonateur – Dr. Michal Iglewski - UQO

Le coordonnateur est responsable de l'ensemble des projets des étudiants.

Le coordonnateur définit les modalités relatives à l'élaboration, à la réalisation et à la présentation des projets. Il est responsable, en collaboration avec les superviseurs, de l'évaluation globale des étudiants. De plus, le coordonnateur assure la liaison avec l'organisme qui parraine le projet.

La note est établie en fonction des évaluations du superviseur et de celle du jury. Le coordonnateur doit cependant s'assurer que les critères d'évaluation sont appliqués de la même façon d'un projet à l'autre.

### 1.4 Jury

Les présentations orales se déroulent devant un jury constitué de professeurs du département. L'évaluation faite par le jury compte pour 15% de la note finale de chaque étudiant.

### 1.5 Intervenant du milieu – Jennifer Player – Service Canada

Pour faciliter les échanges d'informations et la réalisation du projet on demande généralement l'assistance d'une personne de l'organisme qui parraine le projet. Celle-ci agit comme agent de liaison et comme conseiller, en collaboration avec le superviseur, auprès de l'étudiant ou de l'équipe d'étudiants.

## 2 Introduction

### 2.1 Contexte

Le gouvernement canadien est régit par une série de lois et de politiques. La loi qui gère le fonctionnement du gouvernement est la loi sur la gestion des finances publiques (L.R., 1985, ch. F-11<sup>1</sup>). De cette loi découle une politique émise par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la politique sur la sécurité<sup>2</sup>. Cette politique définit les responsabilités et le cadre de gestion des différents organismes qui forment le gouvernement canadien. Deux énoncés de la politique impose aux différents ministères gardiens d'information d'exercer une diligence adéquate à la valeur des capitaux en leur garde.

*“On doit sauvegarder les biens selon des exigences sécuritaires de base et une gestion continue des risques pour la sécurité.”<sup>2</sup>“*

*“On doit assurer la prestation continue des services selon des exigences sécuritaires de base dont la planification de la continuité opérationnelle, et une gestion continue des risques pour la sécurité.”<sup>2</sup>“*

Il est donc du devoir des hauts dirigeants des ministères et agences fédérales d'exercer une gestion des risques associés à l'opération de services et de systèmes qui ont été confiés sous leur tutelle.

### 2.2 Objectifs

Le cadre de travail organisationnel pour la gestion du risque (CGR) des systèmes de la technologie d'information deviendra le document directeur qui explique et souligne le processus de gestion des risques en matière de sécurité qui sera utilisé par les groupes opérationnels de Service Canada. Ce document sera utilisé dans le but de diriger les gestionnaires de projet, les représentants des services ministériels, et les architectes et ingénieurs de systèmes à chaque phase du cycle de développement, d'implantation et d'opération des services de Service Canada.

Ce document est également à l'intention des cadres supérieurs de l'entreprise, qui sont responsable de l'investissement des activités de sécurité des technologies d'information (TI) et responsable d'accepter l'opération des services informatiques et des risques qui leurs sont associés.

---

<sup>1</sup> [http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/F-11/bo-ga:l\\_X//fr](http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/F-11/bo-ga:l_X//fr)

<sup>2</sup> [http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/gospubs/TBM\\_12A/gsp-psg\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/gospubs/TBM_12A/gsp-psg_f.asp)

### 3 Description du projet

La portée du travail pour le cadre de gestion des risques (CGR) des systèmes de la technologie d'information inclus :

- a. La définition du processus de certification organisationnel;
- b. La définition des processus de développement des livrables liés à la gestion du risque des systèmes de la TI;
- c. La définition des contrôles de sécurité minimale pour le CGR des systèmes du ministère;

Le cadre de travail sera développé dans un langage ajusté au niveau des gestionnaires de l'entreprise. Ce document expliquera les différentes interfaces entre les processus existant du ministère et les livrables liés au CGR.

L'objectif premier de ce CGR est de permettre aux lecteurs visés de produire, ou gérer la production, les livrables liés au CGR et de compiler des groupements d'évidences adéquats qui permette de démontrer un effort de diligence adéquat pour l'information gardée sous sa tutelle.

### 4 Contraintes

Le développement d'un cadre de travail au niveau de l'entreprise doit être élaboré de concert avec les autorités décisionnelles de l'organisation. Bien que ce document soit ambitieux dans sa description, sa réalisation et son acceptation dépend de son utilité et de la valeur qu'il ajoute à l'entreprise face à ses obligations statutaires établis par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

Deux grandes initiatives sont présentement en cours en matière de gestion de la sécurité et de cadre de travail opérationnel au sein du ministère de Service Canada.

- L'initiative fédérale face à la norme opérationnelle de sécurité du SCT: Gestion de la sécurité des technologies de l'information (GSTI)<sup>3</sup>;
- Le cadre de travail opérationnel ITIL®;

Ces deux initiatives sont des occasions incroyables pour le ministère d'adapter son approche face à l'opération de système d'information, et elles doivent être considérées dans le développement de ce cadre de travail.

---

<sup>3</sup> [http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/gospubs/TBM\\_12A/23RECON\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/gospubs/TBM_12A/23RECON_f.asp)

## 5 Plan de travail

### 5.1 Livrables évalués

Plan de travail	28 janvier, 2007	10%
Rapport de progrès	5 mars, 2007	20%
Présentation orale	4 avril, 2007	20%
Rapport final	20 avril, 2007	40%
Somme de travail fournie, respect des échéanciers		10%

Période	Date	Livrables
1	16 janvier	Première rencontre;
2	22 au 28 janvier	Rédaction du descriptif du projet et préparation du plan de projet;
3	25 janvier	Choix du sujet pour le projet et identification du superviseur;
4	28 janvier	Envoi du plan de travail à l'organisme qui parraine le projet;
5	26 janvier au 11 février	Analyse de contexte; Identification et analyse des documents de référence; Création du gabarit du rapport de projet; Création du gabarit du rapport final;
6	12 au 25 février	Rédaction de la première ébauche du document projet;
7	26 février au 4 mars	Préparation du rapport de progrès; Continuité de la rédaction de l'ébauche du document projet;
8	5 mars	Remise du rapport de progrès; Remise de la première ébauche au superviseur de projet;
9	6 au 25 mars	Rédaction de la seconde ébauche du document projet;
10	26 mars au 3 avril	Préparation de la présentation orale;
11	4 avril	Présentation orale;
12	5 au 20 avril	Rédaction du rapport final; Finalisation du document projet;
13	20 avril	Dépôt du rapport final; Remise du document projet au superviseur de projet; Remise du document projet à l'organisme parrain;